

PROCES VERBAL
Vendredi 23 septembre 2022 à 18h00

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois septembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes dans la salle « l'ECOLE », sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Thierry SEGURA, **Maire**,
M Jean-Paul ANGLADE **Adjoint**,
M Daniel MATHE, Mme Oriane PODEVIN, Pierre de MONTALEMBERT, Mme Pascale BACQUET,
Mme Florence DECHELLE, Mme Marie CORNET-VERNET **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme Fabienne COLIN-FAURE représentée par M Thierry SEGURA
M Grégory THIBAUD représenté par M Jean-Paul ANGLADE
M Philippe BARRAULT représenté par Mme Oriane PODEVIN

ABSENT NON REPRESENTE :

SECRETARE DE SEANCE : M Jean-Paul ANGLADE

- **Approbation du procès-verbal du 24 juin 2022**

Procès-verbal approuvé à l'unanimité

- **Désignation du secrétaire de séance :** M Jean-Paul ANGLADE
- **Délibération sur la décision modificative au budget n°2 concernant la régularisation du compte 10226**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve la délibération pour l'augmentation de crédit en dépense au compte 10226 pour le montant de 2 037,- euros ; en régularisation d'une recette de taxe d'aménagement comptabilisée en double en 2021.

- **Délibération sur la décision modificative n°3 concernant l'augmentation de crédit du chapitre 012**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve l'augmentation de crédit au chapitre 012 pour un montant de 3000,-euros, afin d'absorber la hausse de 3.50% du point d'indice des agents et élus de la fonction publique.

- **Délibération sur l'engagement ZERO PHYT'Eau**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve la délibération sur l'engagement de la commune dans le cadre de l'inscription au trophée ZERO PHYT'Eau, et dans la lignée du Plan Départemental de l'Eau prorogé jusqu'en 2024. La commune s'engage à maintenir l'entretien de ses espaces publics sans produit phytosanitaire, que ce soit en régie ou en prestation selon les critères du Règlement du Trophée « ZERO PHYT'Eau ».

- **Délibération sur le groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'énergies**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve l'adhésion au groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'énergies, coordonné par le SEDESM (Syndicat Des Energies de Seine-et-Marne) pour une durée de 4 ans.

- **Délibération pour la désignation de membres afin de constituer une commission d'appel d'offres, vote à bulletins secrets**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Désigne membres titulaires de la commission d'appel d'offres :

- M Jean-Paul ANGLADE
- M Pierre de MONTALEMBERT
- Mme Oriane PODEVIN

Désigne membres suppléants de la commission d'appel d'offre :

- M Daniel MATHE
- Mme Florence DECHELLE
- M Gregory THIBAUD

- **Délibération pour la désignation d'un correspondant incendie et secours**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Désigne M Philippe BARRAULT, correspondant incendie et secours pour répondre au décret n°2022-1091 du 19 juillet 2022. Et notamment de mettre en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune, aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde.

Tour de table :

Ecole :

La rentrée scolaire s'est bien déroulée. Il y a une nouvelle directrice au centre de loisirs et l'équipe est dynamique.

Travaux :

-La commune de Boissettes n'a pas pu obtenir de subvention auprès des instances sollicitées pour l'instant. Le projet de travaux de rénovation de l'ancienne cour d'école est toujours en étude et la commune cherche à obtenir d'autres subventions.

-Les travaux de l'église sont terminés.

-Des travaux de renforcement de puissance de l'armoire électrique à côté du parcours de santé, débuteront très prochainement. Cela, pour permettre de répondre aux besoins de puissance de la commune.

Social :

Le conseil municipal a confié aux Jardins de Brinville la confection des colis de Noël pour les aînés.

Communication :

La communauté d'agglomération propose une permanence dans chaque commune, pour informer les habitants sur le contrat local de santé. Ce sera l'occasion de rencontrer un professionnel qui pourra conseiller et orienter les choix de chacun, suivant vos besoins. Le principe du contrat local de santé est la mutualisation de plusieurs organismes afin de répondre le plus largement possible aux demandes des habitants de la communauté d'agglomération Melun-Val-de-Seine.

Environnement et sécurité :

Les informations du radar de l'entrée du village seront bientôt lues. Elles permettront de connaître le taux d'infractions et le nombre de passages.

Le village d'enfant est à la phase de démolition des anciennes maisons.

Fêtes et cérémonies :

- ✚ Pour rappel : Le vendredi 11 novembre, la cérémonie sera à 11h00 devant la mairie, aux monuments aux morts.
- ✚ Le dimanche 8 janvier 2023 à 16h00 auront lieu les vœux de Monsieur le Maire, dans la salle de l'ancienne école.

Le Maire, Thierry SEGURA

Secrétaire de séance M Jean-Paul ANGLADE